

Prévenir en améliorant AUSSI les conditions de vie

Présentation de Jean-Marc Chouinard, président de la Fondation Lucie et André Chagnon, devant la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

6 février 2020

Tout d'abord, nous vous remercions de nous recevoir. Au nom de notre organisation, nous sommes, mon collègue François Lagarde et moi, très heureux d'être ici et de participer aux travaux de la Commission.

Nous tenons à saluer le leadership du Premier ministre et de son gouvernement dans ce dossier, ainsi que le travail essentiel de madame Laurent et des commissaires afin de mener à bien les démarches de cette Commission.

Tout comme vous et de nombreux organismes partout à travers le Québec, nous avons à cœur l'amélioration du système de protection de la jeunesse et le soutien aux familles en situation de vulnérabilité.

Il s'agit d'un enjeu, de drames humains qui dépassent toute considération partisane. La situation actuelle exige que l'on s'en **préoccupe collectivement** pour nous assurer que **chaque enfant, sans exception**, puisse naître, se développer et s'épanouir dans les meilleures conditions possibles.

En ce sens, nous vous invitons à vous inspirer des récents exemples de ralliement de l'ensemble des partis politiques et des parties prenantes sur des enjeux sociaux sensibles (ex. Mourir dans la dignité) pour faire en sorte qu'il s'agisse d'une priorité partagée, d'un objet de programmes communs et d'une mise en œuvre durable et constante (Grandir dans la dignité ?).

Un rappel du sens de notre rôle et de notre soutien

Avant de vous parler de nos recommandations, j'aimerais préciser que nous n'avons pas la prétention d'être des experts. Vous en avez déjà consulté de nombreux et d'autres vont encore probablement échanger avec vous.

Nous venons surtout pour témoigner de notre expérience et de nos apprentissages des 20 dernières années, à la lumière de nos fondements renouvelés en 2017 en matière de soutien philanthropique.

Brièvement, notre Fondation est entièrement dédiée au Québec. Sa mission est de contribuer à la **prévention** de la pauvreté en misant sur le développement du plein potentiel des jeunes. Nous souhaitons contribuer à ce que le Québec soit une société solidaire, juste et inclusive qui permette à chaque enfant, chaque famille de se réaliser et d'y participer pleinement.

La Fondation oriente son soutien à long terme vers le renforcement de la **capacité d’agir** d’acteurs communautaires, institutionnels et privés qui **unissent** leurs efforts **afin de mettre en place les meilleures conditions** pour que tous les jeunes aient les mêmes chances d’atteindre leur plein potentiel.

Par renforcement de la capacité d’agir, nous entendons, par exemple :

- la capacité d’action **collective, intersectorielle** et de développement communautaire ;
- la capacité des **citoyens à s’engager dans la recherche de solutions** à des enjeux qui les concernent;
- le recours à des **données et des savoirs** pour renforcer l’action ;
- la valorisation des réalisations, la communication, le dialogue, le plaidoyer et la création d’alliances.

La contribution de la Fondation doit s’ajouter et **non se substituer au rôle essentiel et légitime de l’État**. L’État est l’acteur démocratique de premier plan qui a la responsabilité et la capacité de réduire les enjeux liés à ses missions sociales et de répondre à ces derniers de façon universelle.

En ce sens, plutôt que de participer au financement de la mission de base de divers organismes ou de services directs à la population, la Fondation soutient ces différents acteurs **en privilégiant des démarches innovantes ou exploratoires ainsi qu’en favorisant la collaboration, le dialogue et l’apprentissage**.

Notre soutien philanthropique se manifeste notamment :

1. Par notre **contribution à la mobilisation et aux actions de regroupements de partenaires** communautaires, institutionnels, municipaux et privés dans **35 territoires défavorisés** ou dans lesquels on retrouve de nombreuses familles défavorisées.
 - Prenons l’exemple de COSMOSS dans le Bas-St-Laurent. COSMOSS regroupe des organisations issues de plusieurs milieux (éducation, municipal, communautaire, institutionnel) qui travaillent ensemble au développement du potentiel des enfants et des jeunes, de 0 à 30 ans. Plusieurs initiatives sont nées de ce travail, je pense notamment à *Transition vers la maternelle*, un protocole qui permet aux intervenants de mieux connaître les besoins des enfants en difficulté à leur entrée à la maternelle.
2. Par notre **appui à de multiples réseaux communautaires, associatifs et professionnels** qui innove, partagent des pratiques et des connaissances, et participent au dialogue sur les politiques publiques.
 - Plusieurs d’entre eux œuvrent dans le domaine de la petite enfance et de la famille. Pensons à l’Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPPE), le Réseau pour un Québec famille (RPQF), le Carrefour action municipale et famille (CAMF), la Fédération québécoise des organismes communautaires famille ou le Regroupement des Centres d’amitié autochtones du Québec.

3. Par notre appui au développement d'**outils et de ressources** mis à la disposition de ces territoires, de ces réseaux et du public.
 - Mentionnons, par exemple, l'Observatoire des tout-petits, Naître et grandir (site web et magazine), l'Observatoire québécois des inégalités ainsi que notre participation à des enquêtes populationnelles comme l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ) et l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM).
4. Enfin, notre soutien se traduit aussi par la mise à contribution d'une partie de notre capital dans des **investissements axés sur notre mission**, liés au logement abordable, aux systèmes alimentaires, à l'immobilier collectif et à l'insertion à l'emploi.
 - Notre participation au Fonds d'investissement de Montréal (FIM), aux Habitations Le Domaine (Montréal) ou à la Société immobilière locative à prix accessibles (Lévis) en témoigne.

Nos recommandations

La Fondation souscrit aux 5 grandes recommandations du bilan préliminaire de la Commission émises en décembre dernier.

Nous saluons d'ailleurs le geste de la Commission qui, devant l'urgence d'agir, a interpellé en cours de mandat la société et le gouvernement du Québec sur les actions à mener pour mieux prévenir, et pas seulement traiter, les cas de maltraitance des enfants.

Les services de protection sont utiles et nécessaires. Et miser sur l'amélioration de l'accès et de la qualité d'un continuum de services directs aux familles nous semble essentiel pour améliorer la situation.

Toujours au sujet de ces 5 recommandations, d'autres intervenants l'ont sans doute souligné avant, mais nous nous permettons d'insister sur l'importance de certains gages de succès : fréquence, intensité, continuité, stabilité du personnel et accompagnement et développement de celui-ci.

Les 4 recommandations dont nous vous faisons part aujourd'hui, s'ajoutent au bilan préliminaire de la Commission ou les complètent.

1. **D'abord et avant tout : agir en prévention**

Malheureusement, c'est souvent – pour ne pas dire toujours – en temps de crise que l'on apporte des ajustements, que des décisions sont prises pour remédier à une situation ou pallier un manque.

Parler de prévention ne signifie pas forcément « empêcher » ou « éviter ». Cela peut être aussi synonyme de « favoriser » **la mise en place de conditions favorables au développement de tous les jeunes. Et c'est là tout le sens de notre intervention aujourd'hui.**

Il a été plus d'une fois démontré que si la prévention a un coût, elle permet d'éviter des dépenses bien plus importantes, avec des répercussions sur le plan social qui peuvent être chiffrées lorsque le mal est fait.^{1,2}

L'amélioration des **services** s'adressant directement aux familles est nécessaire, mais il ne s'agit que d'une stratégie parmi d'autres pour prévenir la maltraitance et favoriser le développement du plein potentiel de tous les enfants et de tous les jeunes.

Et surtout, il faudra s'assurer d'aller au-devant des familles les plus vulnérables pour qu'elles aient, elles aussi, accès aux services.

Prévenir, ce n'est pas seulement proposer de meilleurs services et en faciliter l'accès, c'est aussi agir sur les conditions de vie, autant que possible en amont et avec vigueur.

2. Un travail collaboratif et de proximité est nécessaire notamment pour rejoindre ces jeunes et ces familles vulnérables

Nous sommes persuadés qu'un **travail collaboratif et de proximité** permet de **tisser un filet de vigilance et de solidarité** nécessaires à la protection et au développement des enfants et des jeunes.

Les services offerts doivent, par ailleurs, être adaptés aux réalités des jeunes et des familles vulnérables. Ils supposent une approche concertée au sein des communautés. En soi, il s'agit d'une mesure de prévention

Un jeune qui subit de la maltraitance risque de connaître un parcours différencié qui le place trop souvent en marge de la société. Pour favoriser son inclusion, il convient de lui donner la parole et d'être à son écoute.

Dans cette perspective, les **organismes communautaires jouent un rôle prépondérant** grâce à leur proximité et à la connaissance qu'ils ont de leur milieu et des personnes qu'ils rejoignent.

¹ « Si vous trouvez que la prévention coûte cher, pensez au prix élevé à payer pour notre société, à terme, si on n'agit pas avec plus de vigueur en amont ». – éditorial d'Alexandre Sirois, La Presse+, 22 décembre 2019.

<https://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/201912/21/01-5254655-merci-pour-votre-impatience.php>

² Au moins 4 milliards : c'est le coût des effets de la maltraitance des enfants au Québec avancé par Marie-Hélène Gagné, vice-doyenne à la recherche de l'École de psychologie de l'Université Laval. « Derrière ce chiffre, bien sûr, il y a la souffrance », laissant entendre que cela ne peut pas être chiffré. Jean-François Nadeau, Le Devoir, 9 janvier 2020.

<https://app.refmedia.ca/open/article/id/bjcwODM3NA%3D%3D>

La protection de la jeunesse doit aussi interpeller tous les paliers de gouvernement. Et le milieu municipal a sans aucun doute un rôle important à jouer.

3. La prévention de la maltraitance passe aussi par la prévention de la pauvreté et la réduction des inégalités

Comme l'a dit très justement le Collectif pour un Québec sans pauvreté³ : « Si le gouvernement du Québec souhaite résorber la crise qui secoue les services de protection de la jeunesse, il doit élargir son champ d'action et investir massivement dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. »

La prévention de la maltraitance passe donc aussi par la prévention de la pauvreté et la réduction des inégalités.

Et c'est là qu'il s'avère important de **mettre en place ou d'actualiser des politiques publiques cohérentes qui améliorent les conditions socio-culturels et économiques** dans lesquelles grandissent et vivent les jeunes.

Ces politiques publiques font partie de l'équation. Elles doivent solliciter **tous les ministères** dont les actions ont un impact direct ou indirect sur les conditions de vie des jeunes au Québec, qu'il s'agisse :

- du logement,
- de la sécurité alimentaire,
- de l'éducation,
- de la santé publique,
- de l'emploi et du marché du travail,
- du revenu et de la redistribution par l'impôt, des taxes et des transferts,
- de l'aménagement du territoire,
- du transport,
- de la conciliation famille-travail,
- des loisirs et des espaces publics sécuritaires,
- de la promotion de rapports égalitaires et de l'inclusion,
- de la lutte contre les discriminations ainsi que de la participation citoyenne.

L'énumération est longue, mais – imaginez – elle n'est pas exhaustive. Nous sommes convaincus qu'un engagement gouvernemental, placé sous le leadership du Premier ministre quel que soit son parti, aura un effet mobilisateur sur l'ensemble de la société et sera un gage de prévention sociale et de protection à l'égard des plus jeunes de nos concitoyens.

³ Virginie Larivière, porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté, La Presse+, 18 janvier 2020.
http://plus.lapresse.ca/screens/a1d60ba0-f751-4767-a2ce-417e3cb80323_7C_0.html

4. Importance des données et de la documentation

Enfin, nous insisterons sur l'importance de financer adéquatement la production, le partage et la diffusion de données et de documentation populationnelle.

Ces données outillent celles et ceux qui œuvrent à la protection de la jeunesse et fournissent aux décideurs des données objectives qui leur permettent de prendre des décisions éclairées.⁴

L'accès aux données et à la documentation est précieux. Il permet d'évaluer les mesures prises, de faire des apprentissages et ainsi de s'ajuster et de progresser.

Il permet aussi de viser l'intérêt général au-delà des intérêts propres à chacun des organismes émetteurs/producteurs de données. Ce qu'un organisme produit comme données peut être d'intérêt pour un autre et éclairer celui-ci dans sa prise de décision.

Et n'oublions pas l'utilité des données dans le pilotage de la mise en œuvre des politiques qui touchent d'une façon ou d'une autre les jeunes.

Conclusion

Chaque cas de maltraitance est un cas particulier. La réponse n'est pas simple, les facteurs sont multiples et la solution est complexe.

Pendant ce temps, chaque jour au Québec, la DPJ compte au moins 20 nouveaux signalements fondés de maltraitance chez les tout-petits de 5 ans et moins comme le rapportait récemment l'Observatoire des tout-petits dans son dossier sur la maltraitance.

Oui, les services sont à améliorer, mais gardons toujours à l'esprit que l'on peut prévenir en améliorant AÜSSI les conditions de vie. Certaines mesures sont déjà appliquées et éprouvées. D'autres sont à mettre en place avec l'appui des centaines d'organismes et des milliers d'acteurs qui œuvrent auprès des jeunes et de leurs familles.

Donnons-nous collectivement les moyens et les leviers pour concevoir la protection de la jeunesse dans une perspective de développement global des enfants.

Le Québec en a tout le potentiel, l'expertise et la capacité.

Merci.

⁴ Document de réflexion de l'ACFAS sur les données ouvertes. Octobre 2017.
<https://fondationchagnon.org/nouvelles/2017/donnees-ouvertes-doc-reflexion-acfas/>